

## ENSEIGNEMENT

# Insertion professionnelle : les universités contraintes de rendre des comptes

L'initiative est inédite. Depuis hier, les 83 universités françaises se sont toutes lancées, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur, dans une vaste enquête destinée à mesurer l'insertion professionnelle de leurs anciens diplômés. Diffusée par mail ou par courrier, l'opération concerne uniquement les diplômés de 2007, titulaires d'un diplôme universitaire de technologie, d'une licence professionnelle ou d'un master. Au total, 90 000 étudiants sont concernés. L'opération est une conséquence directe de la loi sur l'autonomie des universités (LRU) d'août 2007, qui dote les facs d'une mission d'insertion professionnelle, à côté de la formation et de la recherche. Le ministère a conçu un questionnaire unique pour tous les établissements, qui vise à mesurer le taux d'emploi des diplômés, c'est-à-dire le ratio d'étudiants ayant décroché un poste par rapport à ceux toujours en recherche. « *Etant tous logés à la même enseigne, il sera aisé de comparer les performances des établissements* », relève Pierre Bagot, chargé de mission à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris VI), qui va interroger 2.000 diplômés.

### Une incidence sur les budgets

Les facs ont jusqu'au 30 avril 2010 pour faire remonter leurs données au ministère, lequel compte diffuser les résultats sur son site Internet d'ici à l'été. De quoi informer les étudiants, lycéens et leurs familles quant aux performances des établissements, tout en amenant ceux-ci à progresser. Les performances observées seront, en effet, prises en compte dans le cadre des contrats pluriannuels passés entre l'Etat et les universités, et auront donc une inci-

dence directe sur les enveloppes budgétaires attribuées.

La démarche ne devrait pas manquer de faire réagir les syndicats étudiants et enseignants, qui y voient un pas de plus dans la mise en concurrence des universités. Autres critiques exprimées : le côté réducteur de l'indicateur, qui met sur un même plan l'ensemble des filières (généralistes, scientifiques, économiques...), et ne prend pas en compte la satisfaction des diplômés par rapport à leur formation, ou encore leur niveau de rémunération.

### Accompagner les étudiants

Nombre d'établissements vont donc devoir s'activer, notamment en accélérant la mise en place des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), rendus obligatoires par la loi LRU et destinés, notamment, à accompagner les étudiants dans leur recherche d'emplois. L'université de Limoges est allée particulièrement loin dans la démarche, à travers son Carrefour des étudiants. Outre des rencontres entre entreprises et étudiant, elle propose chaque semaine des ateliers en petits groupes - élaboration d'un CV, entretien de motivation, techniques de recherche d'emplois... -, et diffuse une chaîne de télévision dédiée sur la recherche d'emplois. Enfin, un « *club des jeunes diplômés* » permet aux étudiants d'être accompagnés individuellement pendant trois mois par des consultants professionnels. Une batterie de services proches de ceux déjà proposés par les grandes écoles et que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaite montrer en exemple en se rendant demain sur place.

MAXIME AMIOT